

Les relations contractuelles dans les modèles PayrollPlus

LA TRANSFORMATION DU MONDE DU TRAVAIL EXIGE DE NOUVEAUX MODÈLES D'EMBAUCHE

www.payrollplus.ch

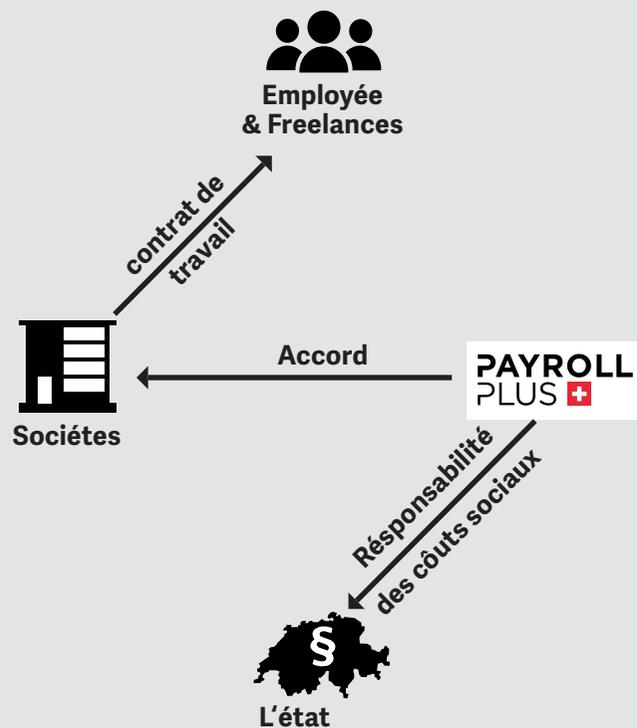


PAYROLL PLUS

The salary platform for freelancers and SMEs

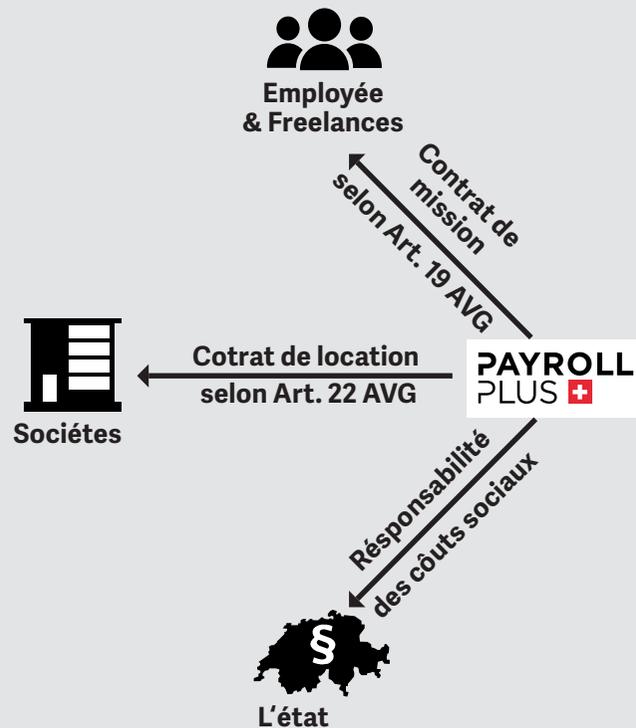
Paquet salarial pour PME

Vous pouvez conclure vos propres contrats de travail individuels avec les collaborateurs et freelances.



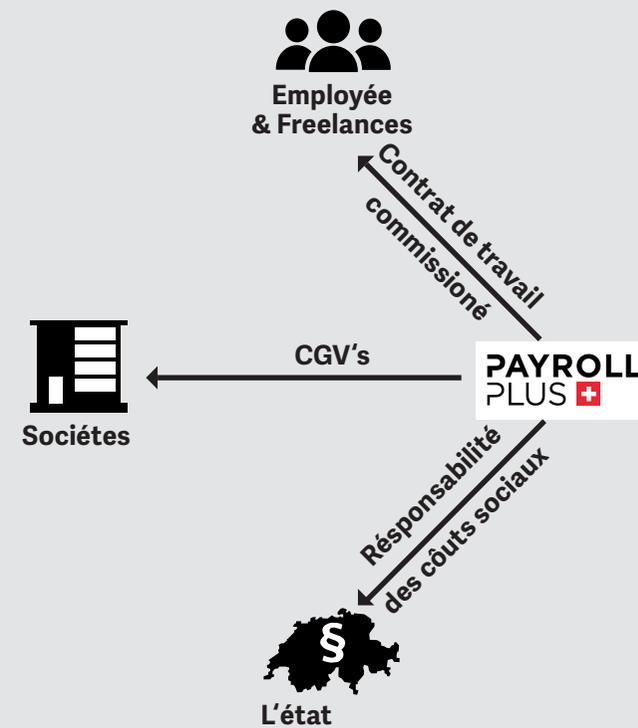
Location de services

Les horaires de travail, le lieu de travail, la durée de la mission, les délais de préavis, etc. doivent être définis par écrit.



Outil en ligne pour freelancers

Les freelancers/consultants/contractants reçoivent de notre part un contrat de travail individuel conformément à l'art. 319 CO.



Les relations contractuelles dans les modèles PayrollPlus

LA TRANSFORMATION DU MONDE DU TRAVAIL EXIGE DE NOUVEAUX MODÈLES D'EMBAUCHE

www.payrollplus.ch



PAYROLLPLUS 
La plateforme salariale pour les freelances et les PME

	Paquet salarial pour PME	Locations de services Employées & freelances	Outil en ligne pour freelancers
	<i><u>Entreprise/particulier conclut ses propres contrats de travail</u></i>	<i><u>Le temps de travail, la durée de la mission, etc. doivent être définis par écrit.</u></i>	<i><u>Cession de facture en tant que travailleur indépendant dépendant</u></i>
Contrat de travail	entre l'entreprise/le ménage privé et l'employé conformément à l'art. 319 CO	entre le collaborateur et PayrollPlus conformément à l'art. 19 AVG	Contrat de travail individuel entre PayrollPlus et l'employé conformément à l'art. 319 CO
Durée et charge de travail	sont garantis dans votre propre contrat	sont garantis dans le contrat de location de services	ne sont pas garantis
Salaire/rémunération	est convenu dans le contrat propre	sont garantis dans le contrat de location de services	conformément à la commande
Droit de donner des instructions	relève de l'entreprise /du ménage privé	appartient à la société opérationnelle	appartient à la société opérationnelle
Période d'essai	3 Mois	3 Mois	3 Mois
Délai de préavis	<ul style="list-style-type: none"> • selon leur propre contrat mais au moins selon • OR/NAV/GAV 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Jours du 1.-3. Mois • 7 Jours du 4.-6. Mois • 1 Mois à partir du 7ème Mois délais plus longs possible	<ul style="list-style-type: none"> • entre PayrollPlus & les employés, 2 Jours en période d'essai, puis 1 Mois
Paiement des salaires	généralement le jour même après réception du paiement entreprise /ménage privé, le 25 pour les	généralement le jour même après réception du rapports horaires signés, automatiquement le 25	généralement le jour même après réception du paiement du client
Confirmation de mission accord	entre entreprise /ménage privé & payrollPlus. PayrollPlus prends en charge le paiement de salaire, assurances,déductions AVS/ALV	dois être effectué par la société d'exploitation-conformément à l' AVG Art. 22	les termes et conditions de PayrollPlus s'appliquent
Contrôle de solvabilité	Aucun	Société d'exploitation en Suisse : L'employeur doit être solvable Société d'exploitation à l'étranger : L'employeur doit être solvable	Aucun, Les employés peuvent utilisés Payrollplus, l'outil en ligne pour envoyer les factures
T.V.A	Non: sur les coûts salariaux Oui: sur les frais Payrollplus	oui sur le montant total de la facture	oui sur le montant total de la facture